

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 23 JUILLET 2018

OBJET / GAIA

**Créances admises
en non-valeur**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
16 juillet 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 26

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Bernadette JOUGLEUX, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Maryannick Hirigoyen, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Vincent Goytino à M. Patrice Dor, Mme Christiane Hargain-Despéries à Mme Corinne Othatceguy, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Carmen Gonzalez.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposée par M. Bernard Annebicque, Trésorier de Cambo-les-Bains,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par M. le Trésorier dans les délais réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2018 sur le chapitre 65, article 6541-créances admises en non-valeur,

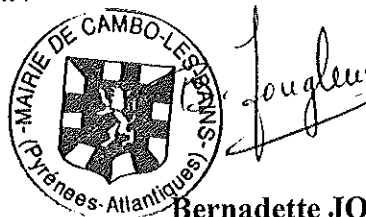
Par courrier en date du 5 juin 2018, M. Annebicque, trésorier, présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 3 669,90 €, réparti sur des titres de recettes émis entre 2008 et 2016, sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mis en œuvre, le Conseil municipal est invité à décider l'admission en non-valeur de ces titres de recettes.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide l'admission en non-valeur de l'ensemble des titres listés en annexe,
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 24/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/07/2018